

CONVENTION DE COLLABORATION

Entre

(entreprise)

(Nom, Raison sociale)

(Adresse complète)

Ci-après : « entreprise X »

et

(entreprise)

(Nom, Raison sociale),

(Adresse complète)

Ci-après : « entreprise Z »

ci-après : ensemble « les Parties »

Préambule

Les parties qui constituent toutes deux des entreprises indépendantes dans le domaine des (description) conviennent le transfert mutuel de [p. ex. ouvrages]. En vue d'un succès de collaboration, les parties conviennent ce qui suit:

1. Objet du contrat

L'entreprise [entreprise Z] attribue, au besoin, des travaux généraux (description) à l'entreprise [entreprise X] que ses clients lui ont commandés. En contrepartie, [l'entreprise X] recommande ou propose des (descriptions) à ses clients ou à des tiers qui sont commercialisés par [l'entreprise Z].

Les parties conservent leur statut d'entreprise indépendante. Leurs activités qui ne ressortent pas de leur collaboration ne sont pas affectées par le présent contrat. Les parties déclarent expressément qu'elles ne constituent pas une société simple ou autre société au sens des art. 530 Co et suivants.